### Service Départemental d'Incendie et de Secours



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 12 mars 2018 à 16 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

## Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice: 22.

Membres présents: Mesdames Simone Anglade, Évelyne Frayssinet suppléante de Madame Ayot, Sylvie Lopez, et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Jean-Luc Calmelly, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Barbezange, Régis Cailhol, Eric Cantournet, Sébastien David, Jean-louis Denoit et Christophe Saint-Pierre.

<u>Membres absents ou excusés</u>: Mesdames Sylvie Ayot, Annie Bel, Annie Cazard, Corinne Compan, Émilie Gral, et Messieurs Vincent Alazard, Jacques Barbezange, Jean-Marc Calvet Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques.

## Membres ayant voix consultative

<u>Membres présents</u>: Madame Natalie Alazard et Messieurs William Buchet suppléant de Monsieur Lionel Coursières, Florian Souyris directeur départemental, Michel Galtier, Alain Garibal et Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

<u>Membres absents ou excusés</u>: Madame Maryse Larroque, payeur départemental par interim et Messieurs Lionel Coursières et Olivier Guiraud.

Membre de droit : Madame la préfète représentée par Monsieur Rémy Menassi, directeur de cabinet.

Date de convocation : 13 février 2018.

#### 6 - BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le rapport n° 7.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration :

- vote le budget primitif 2018 :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, arrêtée à la somme de 19 370 510,84 €,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, arrêtée à la somme de 6 128 461,20 €,
- en laissant à l'ordonnateur la possibilité d'ajuster les crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

autorise le président à lancer les marchés afférents :

- à l'acquisition des matériels d'incendie et de secours selon le plan d'équipement en matériels,
- aux études et à la réalisation des projets immobiliers inscrits au budget,
- aux immobilisations incorporelles (logiciels),
- aux autres immobilisations corporelles.
- autorise le président à solliciter les concours financiers utiles à la réalisation des opérations d'investissements prévues au budget primitif, auprès de l'État, de la dotation de soutien à l'investissement des SDIS, de la région, du département et de tout autre financeur.

Fait à Rodez, le

2 1 MARS 2018

Le Président,

Jean-Cliude Anglars